

**SAGE Marne et Beuvronne**  
**Compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau du SAGE**  
**Marne et Beuvronne**  
**Mercredi 26 juin à 9h30**

Participants :

NOM	PARTICIPATION
<b>Collège des collectivités et des structures gestionnaires de l'eau</b> <b>(5 présents)</b>	
<b>Julien BOUSSANGE</b> SIBHBB	Excusé(e)
<b>Didier ATTALI</b> SMMRPM	Excusé(e)
<b>Marie-Christine RAMBURE-LAMBERT</b> SMAERTA	Excusé(e)
<b>Jacques DELPORTE</b> SIAM	Présent(e)
<b>Xavier FERREIRA</b> SMAEP Théroouanne Marne et Morin	Excusé(e)
<b>Jean-Louis DURAND</b> SMAEP de la Goële	Excusé(e)
<b>Monsieur le Président ou son représentant</b> CR Hauts-de-France	Excusé(e)
<b>Nathalie TORTRAT</b> CR Île-de-France	Présent(e) (Visio)
<b>Gilles SELIER</b> CD Oise	Excusé(e)
<b>Jean Marc CHANUSSOT</b> CD Seine-et-Marne	Excusé(e)
<b>Pierre LAPORTE</b> CD Seine-Saint-Denis	Excusé(e)
<b>Morgan TOUBOUL</b> CD Val d'Oise	Excusé(e)
<b>Monsieur le Président ou son représentant</b> EPTB Seine Grands Lacs	Excusé(e)

<b>Fabrice MARCILLY</b> CA Coulommiers Pays de Brie	Excusé(e)
<b>Régis SARAZIN</b> CA du Pays de Meaux	Excusé(e)
<b>Claude DECUYPERE</b> CA du Pays de Meaux	Excusé(e)
<b>Marc ROUQUETTE</b> CA du Pays de Meaux	Excusé(e)
<b>Laurent DELPECH</b> CA Marne et Gondoire	Excusé(e)
<b>Jean-Paul MICHEL</b> CA Marne et Gondoire	Excusé(e)
<b>Jean-Luc SERVIERES</b> CA Roissy Pays de France	Excusé(e)
<b>Jean-Pierre DORMEAU</b> CA Roissy Pays de France	Excusé(e)
<b>Isabelle RUSIN</b> CA Roissy Pays de France	Excusé(e)
<b>Fernand VERDELLET</b> CA Val d'Europe Agglomération	Présent(e)
<b>Maxence GILLE</b> CC du Pays de l'Ourcq	Présent(e) (Visio)
<b>Jean LEFORT</b> CC Plaines et Monts de France	Excusé(e)
<b>Gabriel DATY</b> CC du Pays de Valois	Présent(e) (Visio)
<b>Jean-Claude FOYE</b> Tremblay-en-France	Excusé(e)
<b>Collège des usagers (4 présents)</b>	
<b>Charlotte GIORDANO</b> CPIE des Boucles de la Marne	Présent(e) (Visio)
<b>Claude GAUTRAT</b> France Nature Environnement	Présent(e)
<b>Marc DENGREMONT</b> Veolia	Excusé(e)
<b>Fabien GARNIER</b> Saur	Présent(e)
<b>Monsieur le Président ou son représentant</b> SD de la Propriété Privée Rurale de Seine-et-Marne	Excusé(e)
<b>Alba DESMAREST</b> Aéroport de Paris (ADP)	Excusé(e)
<b>Gilles LECHOPIER</b> UFC Que Choisir	Excusé(e)
<b>Pascal HUGER</b> Club Marne et Gondoire Canoë-Kayak	Excusé(e)
<b>Marc LELOUP</b> FDPPMA	Présent(e)

<b>Monsieur le Président ou son représentant</b> Chambre d'Agriculture	Excusé(e)
<b>Monsieur le Président ou son représentant</b> Chambre de Commerce et d'Industrie	Excusé(e)
<b>Pascal OLIVIER</b> Association des Irrigants du Nord de Seine-et-Marne	Excusé(e)
<b>Grégoire DUTERTRE</b> CAUE Seine-et-Marne	Excusé(e)
<b>Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (3 présents)</b>	
<b>Lydia PROUVE</b> AESN	Présent(e) (Visio)
<b>Alice ARLOT-HENRY</b> ARS	Excusé(e)
<b>Romarc MACAIRE</b> DRIEAT	Présent(e) (Visio)
<b>Lucy BALENDA</b> OFB	Excusé(e)
<b>I. GRESSIER</b> DDT60	Excusé(e)
<b>Grégory MOREAU</b> DDT77	Présent(e) (Visio)
<b>Sophie FONTAINE</b> DDT95	Excusé(e)
<b>Thomas BOUYER/ Caroline LAVALLART</b> Préfet de Région, Préfet Coordinateur de Bassin	Excusé(e)
<b>Présents à titre consultatif</b>	
<b>Jean-Michel MOSKOVOY</b> SIAM	Présent(e)
<b>Amandine HASSANI</b> SIAM	Présent(e)
<b>Hervé PERES</b> AMO Conseil	Présent(e)

<b>Nombre de participants</b>		
En exercice	Présents	Mandats
48	12	-

### **Pièces jointes au compte-rendu :**

- Diapositives de présentation ;
- Propositions de structuration du COPIL (juin 2024) ;
- Convention de partenariat inter-SAGE non-signée ;
- Délibération signée de l'étude quantitative inter-SAGE.

**Objet de la réunion :** Réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Marne et Beuvronne.

**Présidence de M. Jacques DELPORTE :**

1. Présentation de l'étude quantitative sur les volumes prélevables inter-SAGE ;
2. Valider le projet d'association avec les commissions locales que sont les SAGE du Croult-Enghien-Vieille Mer et le SAGE Marne Confluence pour le suivi des premières étapes de l'étude inter-SAGE de diagnostic quantitatif de la ressource en eau à l'échelle francilienne de la nappe de l'Éocène du Valois ;
3. La CLE demande à sa structure porteuse (le SIAM) de Valider le projet de convention de l'étude inter-SAGE et demande au Président du SIAM de la signer ;
4. Autoriser le Président de la CLE à désigner les membres du futur Comité de Pilotage (COFIL) de ladite étude ;
5. Informations et questions diverses (Actualités etc.).

*Accueil des participants et tour de table*

La séance est ouverte à 9h40 par M. Jacques DELPORTE, Président de la CLE Marne et Beuvronne. L'ordre du jour est présenté.

**1. Présentation de l'étude quantitative sur les volumes prélevables inter-SAGE**

Madame Amandine HASSANI présente le contexte d'apparition de l'étude.

Le SDAGE Seine Normandie 2022-2027, identifie les unités hydrographiques Croult et Marne aval comme secteurs où l'équilibre quantitatif est fragile, sur les eaux souterraines pour l'unité Croult et sur les eaux superficielles pour l'unité Marne aval.

Il demande ainsi, dans son orientation 4.4, la mise en œuvre d'une gestion des prélèvements équilibrée et pérenne par la mise en place d'une structure de concertation entre les différents acteurs et usagers du territoire, comme les commissions locales de l'eau (CLE), la réalisation d'un diagnostic et l'élaboration concertée et partagée d'un plan d'actions et de règle de gestion des prélèvements.

La mise en œuvre locale d'une gestion équilibrée des ressources doit être fondée sur un diagnostic partagé le plus exhaustif possible des ressources en eau, des besoins liés aux milieux et des demandes liées aux usages

Ce diagnostic a pour finalité de définir **le volume prélevable permettant d'atteindre le bon état quantitatif des masses d'eau souterraines, de sécuriser l'alimentation en eau potable sur le long terme et de respecter les débits objectifs d'étiage (DOE) des cours d'eau** afin d'assurer leur bon fonctionnement écologique.

Le **Plan Eau**, lancé en mars 2023, intervient **dans une logique de planification écologique, pour une gestion sobre, résiliente et concertée de la ressource en eau**. Il comprend 53 mesures pour l'eau, visant à répondre aux grands enjeux de sobriété des usages, disponibilité et qualité de la ressource, de moyens et de réponse face aux crises de sécheresse. **Dans un objectif de réduction de 10% des prélèvements d'ici 2030**, les mesures 10 (« définition d'objectifs chiffrés de réduction des prélèvements dans les SAGE et PTGE » dès 2027) et 33 (« Chaque sous-bassin versant doté d'une CLE et d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource » échéance 2027) font écho à l'étude quantitative inter-SAGE et au besoin de connaissances sur l'état quantitatif des masses d'eau de notre territoire.

Compte-tenu des mesures du Plan Eau, affichant clairement une organisation de la gouvernance similaire à une CLE, les SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, Marne Confluence et Marne et Beuvronne étant mitoyens et situés tous trois sur la nappe de l'éocène du Valois, la réalisation d'un diagnostic commun et partagé de l'état quantitatif de la ressource en eau tant souterraine que superficielle est apparu pertinent.

Monsieur Romaric MACAIRE précise l'une des responsabilités de l'État.

Le préfet coordinateur du bassin Seine-Normandie est responsable du pilotage d'une stratégie des volumes prélevables sur son bassin hydrographique. Il s'appuie sur le SDAGE Seine-Normandie, qui identifie les secteurs où l'équilibre quantitatif est fragile, pour avancer sur le sujet des études de connaissances. La présence des trois SAGE sur ce secteur simplifie la gouvernance et la mise en place d'une concertation.

La majorité des prélèvements se situent sur le secteur du SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer. Et, au regard de son avancement, **il est apparu pertinent que ce sujet soit porté par sa structure porteuse -le SIAH-**.

La volonté de mener cette étude est apparue en 2023, le Plan Eau du gouvernement et l'appel à projets publié par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont accéléré le processus.

Madame Lydia PROUVÉ explique qu'il s'agit d'un rassemblement des trois SAGE mais que ce n'est pas véritablement un inter-SAGE. Il n'y a pas de définition d'une nouvelle structure entre les trois SAGE, identifiée à ce stade, d'où la définition d'une concertation « inter-SAGE ». Le lancement de l'étude débute, l'idée est d'abord de rapprocher les structures dans l'objectif qu'elles délibèrent en commun sur le même intérêt, le même portage (d'où la nécessité de la convention). L'important est d'avoir un pilote administratif qui puisse déposer un dossier pour l'appel à projets.

Madame Amandine HASSANI indique que les parties doivent ainsi candidater, avant le 30 septembre 2024 (date limite de dépôt des dossiers), à l'**appel à projets intitulé « études volumes prélevables »** publié en mars 2024 par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. L'objet de cette candidature est de pouvoir, entre autres, bénéficier d'un taux d'aide pouvant s'élever jusqu'à 100% du montant éligible du projet. Le coût prévisionnel de l'opération étant de 420 000 € TTC. Seules les phases 1, 2, 3 et 4 sont concernées (gouvernance et concertation, état des lieux, ressource, usages et enjeux environnementaux) sur les 8 qui peuvent l'être par l'appel à projets.

Madame Lydia PROUVÉ explique que dans le **cadre du Plan Eau**, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a adapté quelques règles de son programme et a lancé cet appel à projets dans l'objectif de motiver l'ensemble des acteurs du bassin à s'engager dans ces études, qui sont assez longues et qui nécessitent des premières étapes de connaissances.

Monsieur Romaric MACAIRE indique que **cette étude de connaissances sur les volumes prélevables va permettre d'améliorer la connaissance sur le fonctionnement des nappes**, leurs interactions et d'identifier les connexions nappes-rivières. Ces éléments sont un préalable pour pouvoir définir ensuite des volumes prélevables. La définition des volumes prélevables s'appuie généralement sur des **objectifs environnementaux**, il s'agit ici des **débits objectifs étiage (DOE)**. Pour pouvoir connaître l'incidence des prélèvements sur nos cours d'eau, il faut déjà apprécier l'incidence des prélèvements en eau sur la nappe et comment la nappe interagit

avec le cours d'eau. Ces éléments succéderont à l'étude de connaissances sur les volumes prélevables.

- 2. Valider le projet d'association avec les commissions locales que sont les SAGE du Croult-Enguien-Vieille Mer et le SAGE Marne Confluence pour le suivi des premières étapes de l'étude inter-SAGE de diagnostic quantitatif de la ressource en eau à l'échelle francilienne de la nappe de l'Éocène du Valois ;**
- 3. La CLE demande à sa structure porteuse (le SIAM) de Valider le projet de convention de l'étude inter-SAGE et demande au Président du SIAM de la signer ;**
- 4. Autoriser le Président de la CLE à désigner les membres du futur Comité de Pilotage (COPIL) de ladite étude ;**

Madame Amandine HASSANI présente la proposition de structuration du COPIL :

- 1 à 2 membres du Bureau de la CLE (en plus du Président de la CLE) ;
- Syndicat de rivière et EPTB ;
- Syndicat AEP ;
- Départements et Région ;
- Autres collectivités ;
- Aménageur ;
- Association de protection de la nature ;
- Fédération de pêche ;
- Chambres consulaires ;
- Autres usagers ;
- DDT ;
- DRIEAT ;
- OFB ;
- AESN ;
- DRIAAF ;
- ARS ;
- Hors SAGE.

Une dizaine de membres sont concernés par SAGE. 1 à 2 réunions par an. Madame Lydia PROUVÉ précise qu'il y aura des temps de gestion de données, les membres du COPIL seront là pour valider l'étape initiale pour le lancement (présentation du cahier des charges, préciser l'objet des recherches), pour avoir connaissance de l'étape intermédiaire.

Monsieur Maxence GILLE, représentant de la CC du Pays de l'Ourcq, se propose en tant que représentant de la CC du Pays de l'Ourcq pour le COPIL.

### **Il est demandé à la Commission Locale de l'Eau de :**

- **Valider** le projet d'association avec les commissions locales que sont les SAGE du Croult-Enghien-Vieille Mer et le SAGE Marne Confluence pour le suivi des premières étapes de l'étude inter-SAGE de diagnostic quantitatif de la ressource en eau à l'échelle francilienne de la nappe de l'Éocène du Valois ;
  - La CLE demande à sa structure porteuse (le SIAM) de **Valider** le projet de convention de l'étude inter-SAGE et demande au Président du SIAM de la signer ;
  - **Autoriser** le Président de la CLE à désigner les membres du futur Comité de Pilotage (COFIL) de ladite étude ;
- 

Aucune remarque n'étant formulée

### **La Commission Locale de l'Eau Marne et Beuvronne, après examen :**

- **Valide** le projet d'association entre les commissions locales de l'Eau Croult-Enghien-Vieille Mer, Marne et Beuvronne et Marne Confluence pour la réalisation d'un diagnostic quantitatif de la ressource en eau à l'échelle francilienne de la nappe de l'éocène du Valois (diagnostic correspondant aux premières étapes de l'étude de définition des volumes prélevables) ;
  - **Sollicite** le SIAH en tant que structure porteuse du SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer pour piloter cette étude, pour mettre en place une convention de groupement de commande avec le SMV et le SIAM, respectivement structure porteuse des SAGE Marne Confluence et Marne et Beuvronne,
  - **Autorise** le Président de la CLE à valider et à signer ladite convention ;
  - **Sollicite** le SIAH pour répondre à l'appel à projet « Étude volumes prélevables » de l'AESN pour obtenir un financement à 100% pour ce diagnostic
  - **Autorise** le Président de la CLE à désigner les membres du futur Comité de Pilotage (COFIL) de ladite étude.
- 

## **5. Informations et questions diverses (Actualités etc.).**

- Les conventions de participation financière ont été envoyées par courrier le mercredi 22 mai 2024 pour signature ;

Monsieur Jacques DELPORTE précise que la seule convention retournée et signée est celle de la CAMG. **Il est important de retourner rapidement les conventions afin d'émettre les titres de recette dont le syndicat a besoin pour porter le SAGE et ses études.**

Il est indiqué que la CC du Pays de Valois émettrait un avis défavorable sur cette convention. Monsieur Grégory MOREAU interroge Monsieur Gabriel DATY, représentant de la CC du Pays de Valois, sur la raison de cet avis défavorable. Monsieur Gabriel DATY, va relancer la CC à ce sujet.

- Le marché sur les études d'élaboration (état initial, diagnostic, tendances et scénarios, choix de la stratégie) du SAGE a été publié le vendredi 24 mai 2024. Fin de réception

des offres mi-juillet 2024.

- Monsieur Hervé PERES travaille actuellement sur l'écriture des statuts du futur syndicat qui portera le SAGE ;
- Le site internet du SIAM est en refonte. Un onglet sera dédié au SAGE Marne et Beuvronne, où l'on pourra retrouver les arrêtés inter-préfectoraux/préfectoraux (de périmètre, de création de la CLE), le règlement de fonctionnement, les compte-rendus etc.